

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES, ROUTES ET TROTTOIRS

La Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

CONTRAT

Les travaux à exécuter sont requis pour chaque saison du contrat du 1^{er} octobre au 30 avril et concernent approximativement :

- 37 km de routes rurales
- 24 km de rues urbaines
- 3,7 km de trottoirs et sentiers piétonniers

Une portion de la route 230 traversant la Ville de Saint-Pascal est incluse dans ce contrat.

Les soumissions pour ces travaux doivent inclure l'ensemble des coûts dont la fourniture de tout matériau relié au déglacage (sable, abrasif, calcium).

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi qu'à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie du devis et de la formule de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet www.seao.ca en payant les coûts prévus.

CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec le devis et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables. Cette garantie peut être sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Saint-Pascal ou sous forme de cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville par une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, **jusqu'à 11 h**, heure en vigueur localement, **le lundi 27 août 2018** pour être ouvertes publiquement le même jour au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « **Soumission – Entretien, déneigement et déglçage des rues, routes et trottoirs** ».

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La Ville de Saint-Pascal ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Ville de Saint-Pascal, le 3 août 2018.

L'assistant-greffier,

Jean Langelier